



Interpeace

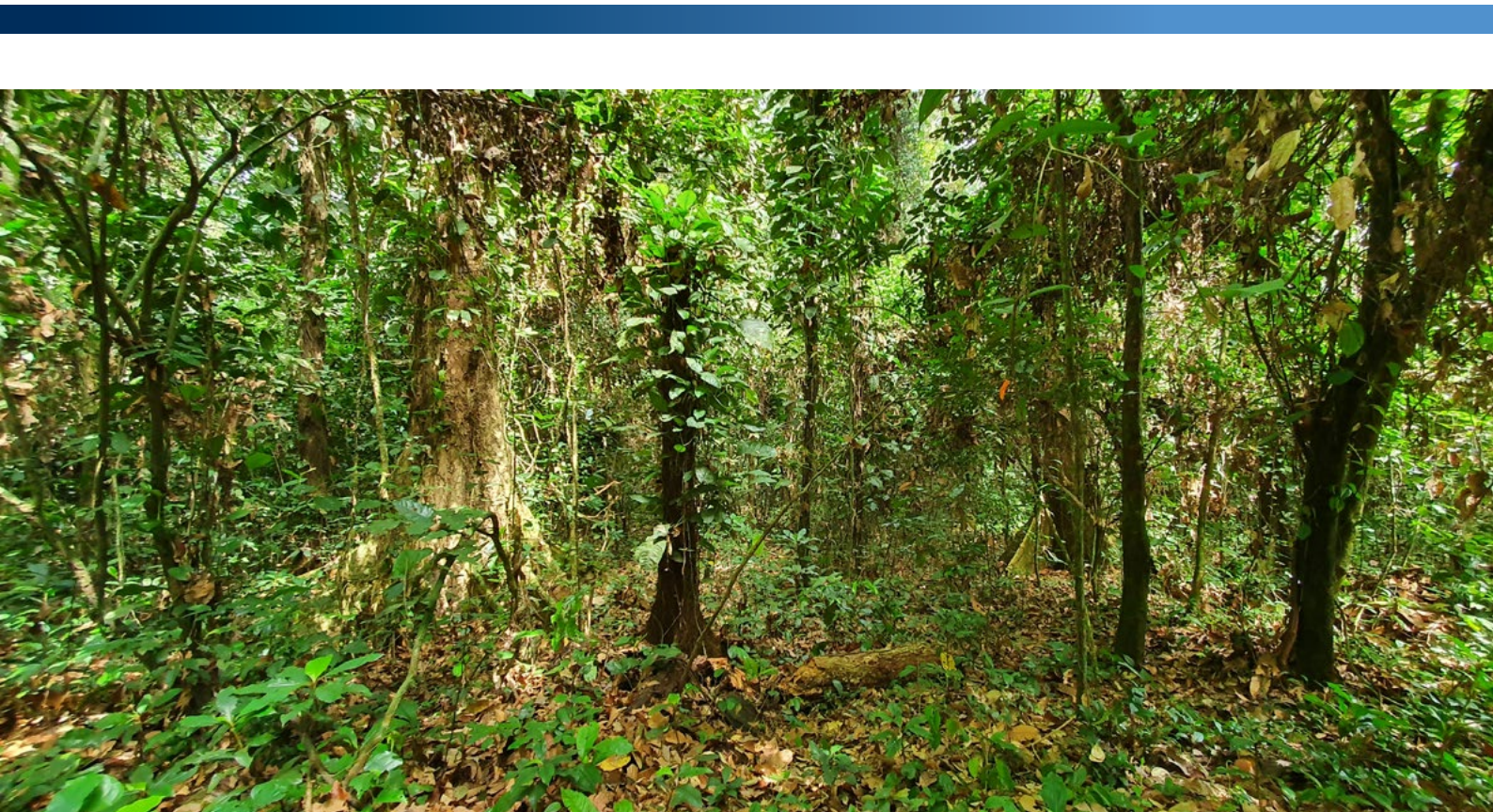
ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



indigo CÔTE D'IVOIRE
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

Défis et opportunités pour une mise en œuvre apaisée et effective du processus de préservation des forêts classées et aires protégées

Synthèse des résultats préliminaires de la Recherche Action Participative (RAP)
menée par Indigo Côte d'Ivoire avec l'appui d'Interpeace dans les régions du
Guémon et du Cavally



Financé par l'Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Interpeace et Indigo Côte d'Ivoire et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Introduction

Pendant que la partition du pays, entre 2002 à 2011, affaiblissait l'autorité de l'Etat ivoirien sur de larges pans du territoire national, dans le domaine du foncier rural, le retrait de la force publique en charge de la gouvernance forestière et de la surveillance des aires protégées a accéléré le processus d'infiltration de ces espaces. D'importantes superficies de parcs, réserves et forêts classées ont ainsi été transformées en périmètres de production agricole. Avec la fin de la crise militaro-politique et le retour à l'administration forestière, la restauration par l'Etat de son autorité sur ce patrimoine forestier a permis d'y poser les jalons d'une politique volontariste de préservation et de reforestation. Seulement, en prélude à la mise en œuvre des actions purement environnementales de sauvegarde de la biodiversité, le processus de préservation a commencé par des opérations « coup-de-poing » de déguerpissement des populations infiltrées. Les populations ainsi délogées et les riverains de la forêt, fortement impactés par l'afflux d'occupants illégaux des parcs et réserves sur leurs terroirs, restent aujourd'hui en attente de programmes annoncés de création d'opportunités compensatoires de réinsertion socioéconomique. Sur le terrain, cette attente et l'impatience qu'elle induit chez les concernés ne manquent pas de générer des tensions avec les autorités administratives, Préfets et Sous-Préfets, ainsi que les agents de la SODEFOR¹ et de l'OIPR² respectivement commis à la surveillance des forêts classées et des parcs et réserves.

A l'ouest du pays, dans la forêt classée du Goin Débé et le Parc National du Mont Péko (PNMP), ces tensions sont doublées d'une faible adhésion à la mise en œuvre du processus, qui se mue régulièrement en opposition frontale plus ou moins violente de la part des communautés riveraines. Portée par des sentiments partagés d'expropriation et d'injustice prétendument faites aux populations autochtones, cette défiance semble se cristalliser dans de forts ressentiments autour de la figure de l'Etat et se manifeste par une crise profonde de confiance dans ses relais locaux en charge des opérations techniques de préservation. Par ailleurs, cette crise affecte profondément la qualité de la cohabitation entre communautés, certaines étant convaincues de ne pas jouir de la part des agents forestiers du même traitement dans les actions de déguerpissement et de surveillance des espaces protégés.

C'est dans ce contexte de crispation des rapports horizontaux et verticaux que le projet PAGEFOR (*Participation des citoyens et des autorités locales à l'amélioration de la compréhension et de la gestion des dynamiques liées au foncier rural à l'Ouest et au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire*) a été initié en 2019 par Interpeace et son partenaire Indigo Côte d'Ivoire (CI) avec l'appui financier de l'Union Européenne. Il a pour objectif général de

1 Société de Développement des Forêts.

2 Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

contribuer à l'inclusivité, la durabilité et la bonne gouvernance du processus de sécurisation foncière en améliorant la compréhension et la gestion des tensions relatives au processus de préservation.

Les consultations conduites aux abords de la forêt Classée du Goin Débé et du Parc National du Mont Peko ont mis en évidence **l'absence d'une compréhension partagée**, entre parties prenantes, de l'objectif de préservation d'une part, et d'autre part, **la faible capacité du processus de préservation à articuler les différents intérêts en présence**. La présente note restitue les principales conclusions du processus de dialogue auquel ont pris part les parties prenantes clés aux tensions (communautés, autorités politiques et administratives, chefs coutumiers, etc.) Elle vise ainsi à **accroître la compréhension des défis et enjeux** sociaux, politiques et économiques liés au processus de préservation des aires protégées et forêt classées, et à **proposer des pistes de solution** pour en améliorer l'acceptation par les populations affectées par ses effets.



Méthodologie

L'approche mobilisée par Interpeace et son partenaire Indigo CI dans la mise en œuvre des processus de dialogue s'inscrit dans la démarche de **Recherche Action Participative (RAP)**. Cette dernière part du principe selon lequel les solutions aux défis auxquels les sociétés post-conflits sont confrontées doivent être élaborées, décidées et détenues par ces dernières pour y apporter des remèdes efficaces et durables. A travers cette approche, Interpeace et Indigo Côte d'Ivoire permettent l'expression et la prise en compte effective des avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet, contribuant ainsi au développement de solutions pérennes soutenues à la fois par les populations et les décideurs politiques. Ce procédé, au-delà du travail de recherche, contribue donc à encourager une culture du dia-

logue, à améliorer les relations et à réduire les distances horizontales - entre communautés, et verticales - entre la population et ses représentants.

Dans le cadre de l'étude, dont les résultats clé sont consignés dans la présente note, l'équipe du projet a initialement procédé à une **enquête de connaissance attitudes et perceptions (CAP)** des populations sur le cadre politico-légal lié à la préservation. Cette étude a permis de tisser progressivement des liens de confiance avec les communautés, de mesurer leur compréhension des règles liées à la préservation (et donc le changement apporté par l'intervention à la fin de l'action), et de trouver des portes d'entrée thématiques pour la phase de dialogue-consultation.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon de populations consultées dans le cadre de l'enquête CAP et des séances de dialogue

Total consulté	589	100%
Femmes	183	31%
Hommes	406	69%
-35 ans	239	41%
+35 ans	350	59%
Autochtones	225	38%
Allochtones	144	25%
Allogènes	220	37%
Autorités coutumières	25	4%
Autorités administratives	8	1%
Structures techniques	6	1%
Organisations de la Société Civile	3	1%
Membres des communautés	547	93%

Lors de cette deuxième phase, l'équipe a mené des **focus groups et entretiens individuels** approfondis, afin de générer une compréhension commune des dynamiques sociales, économiques et politiques du processus de préservation menant aux conflits.

Les analyses des parties prenantes au processus d'une part, et l'analyse systémique des données collectées par Indigo Côte d'Ivoire d'autre part, ont fait émerger des éléments de connaissance structurés autour des messages clés suivants.

Messages clés

I- Un processus de préservation initié sur fond de compréhensions différenciées et d'attentes et intérêts contradictoires et faiblement articulés

Les consultations menées auprès des parties prenantes locales ont révélé la faiblesse du niveau de connaissances et la forte différenciation des compréhensions des objectifs et étapes du processus de préservation mené par l'Etat.

Pour une large frange des autorités administratives (Préfets, Sous-préfets), la préservation découle principalement d'une double obligation politique : la réaffirmation de l'autorité de l'Etat dans des zones forestières où son absence, pendant les années de crise, en avait favorisé une occupation illégale d'une part, et d'autre part, le respect d'obligations et normes internationales auxquelles le pays a souscrit en matière de préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

« C'est un projet international, ce n'est même pas la Côte d'Ivoire qui décide des déguerpissements, c'est une norme internationale qui décide que chaque pays doit avoir un couvert forestier de 20%, la Côte d'Ivoire n'est même pas à 6% (...) Ce sont des choses qui découle de la COP21... ce sont les normes internationales. Les gens veulent appliquer dans toutes les sphères, donc ce n'est pas la Côte d'Ivoire qui dira le contraire. »³

Dans la perspective des structures techniques (Sodefor, OIPR), la préservation est davantage présentée comme un moyen de sauvegarde, de restauration et de reconstitution du couvert forestier ivoirien.

« La préservation s'appuie sur deux éléments importants : l'amélioration de la gouvernance forestière à travers l'actualisation de la loi (nouveau code fores-

tier), le changement de comportement du forestier et l'implication de tout le monde dans le processus et la restauration du milieu rural »⁴

Enfin, au sein des populations autochtones riveraines ayant été déguerpies par le passé sans compensation, la perception la plus répandue est que la politique de préservation, à travers ses actions de développement, serait une forme de réparation tardive d'une injustice commise par l'Etat lors des précédentes vagues de déguerpissement.

« C'est le fait de garder la forêt intacte... La préservation est une action de développement qui sera bénéfique aux communautés. Car, une fois que la forêt sera totalement déguerpie, nous aurons des projets de développement tels que le tourisme, la construction des infrastructures, le financement des activités génératrices de revenus »⁵

Cette compréhension différenciée, portée par la multiplicité des intérêts en présence, induit alors une faible collaboration dans la mise en œuvre de la politique de préservation. Pour les communautés, leur réticence à s'impliquer serait liée au manque de cohérence de l'action publique, et ce d'autant plus que, de leur point de vue, les populations infiltrées ne seraient pas déguerpies de façon systématique par les agents des structures techniques, certains d'entre ces derniers étant même soupçonnés d'y autoriser, sous conditions la culture de cacao.

« L'Etat dit aux gens de sortir de la forêt classée. Mais je sais qu'il ne va jamais faire ça. Parce que

3 Autorité administrative (Sous-préfet), mission exploratoire approfondie, juillet 2019.

4 Représentant régional des Eaux et Forêts de la région du Cavally, mission exploratoire approfondie, juillet 2019.

5 Chef du village de Bagohouo, mission exploratoire approfondie, Juillet 2019.

tout le monde sait que cacao de Côte d'Ivoire actuellement qui va au port là, ça sort de Goin Dédé. Est-ce que quand tu regardes là, l'Etat peut dire à quelqu'un de sortir de là-bas ? C'est l'argent, trop même, l'économie du pays va trembler un peu hein... ! (...) Même le vivrier, bananes, tomates, ignames... qui va à Abidjan là, tout quitte ici. »⁶

En lien avec cette perception, les attentes, par le bas, sont particulièrement fortes de cohérence de la part des pouvoirs publics, principalement en termes d'action vigoureuse de libération systématique des forêts de leurs occupants illégaux et de destruction systématique des plantations qui y auraient été établies. Cette démarche aurait le mérite, de leur point de vue, de rendre l'action publique plus lisible et socialement acceptable.

II- La cristallisation des ressentiments autour de la figure de l'Etat et de ses politiques

Le processus de préservation concentre, au fil de sa mise en œuvre, de nombreuses frustrations accumulées par les populations à l'endroit de l'Etat, principal maître d'ouvrage. Ces ressentiments sont nourris de l'idée que l'action de l'état serait injuste, appauvrissante pour les communautés riveraines et incapable d'être menée à son terme.

« Quand quelqu'un est frustré, il devient rebelle; clandestin (...). On (nous pousse à la rébellion. »⁷

« Si pour la politique nous n'avons pas reculé, ce n'est pas pour notre ventre (Mont Peko qui représente leur richesse) que nous allons reculer. »⁸

« OIPR prend les jeunes dans les villages pour cueillir notre cacao là. Après OIPR donne pour eux. Moi-même travail j'ai fait là, sueur de mon front là, je ne gagne rien dedans... Mais, je ne peux pas rester dans village là, quelqu'un va cueillir mon cacao. Ah Etat n'en a qu'à faire quelque chose. Sinon, si ça reste comme ça, je ne mange pas et puis l'autre mange, il va avoir guerre encore hein ! Ça sera plus grave que pour avant là... »⁹

Parmi les griefs exprimés, certaines populations déguerpies estiment n'avoir pas été compensées de manière appropriée, alors même qu'elles contribuent, selon elles, à la préservation de l'environnement. Il est aussi constant que les populations estiment que l'action de la force publique soit empreinte de partialité, des agents de l'Etat étant soupçonnés de ne

pas appliquer la même fermeté dans le déguerpissement aux populations non-autochtones, ces dernières se réinstallant dans la forêt, après le déguerpissement, en contrepartie de taxations informelles.

« L'occupation ne date pas d'aujourd'hui. C'est les palabres qui datent d'aujourd'hui (...) C'est à l'Etat qu'on en veut, ce n'est même pas à ceux qui l'occupent »¹⁰.

« L'Etat de Côte d'Ivoire est incompetent pour arrêter les rebelles mais compétent pour chasser les ivoiriens. »¹¹

Certains représentants de l'Etat notent tout de même le rôle des autochtones dans l'installation des occupants des forêts classées et aires protégées. Pour eux, les infiltrations croissantes pendant les années de crises sont une responsabilité partagée de l'Etat et des populations.

« Dans la crise du Goin Dédé on a vu des tuteurs. Les personnes qui disent qu'ils sont tuteurs de ceux qui sont dans la forêt classée, mais « tuteurs » ça veut dire quoi ? Moi je pose la question aux autochtones : je suis propriétaire d'une maison, quelqu'un parti quitter ailleurs pour se mettre dans ma maison et faire des dégâts sans que je ne sois informé, je dis non. Avant de rejeter la pierre, il faut que nous-même d'abord, on fasse notre méa culpa. Je ne dis pas que l'Etat n'est pas responsable, l'Etat a sa part de responsabilité, parce que si l'Etat voulait que cette forêt reste inviolée, il

6 Focus group jeunes autochtones, Paris-Léona, Novembre 2019.

7 Focus group jeunesse autochtone, Bagohou, Octobre 2019.

8 Focus group jeunesse autochtone, Bagohou, Octobre 2019.

9 Focus group ex-infiltrés du Mont Péko, Bagohou, Octobre 2019.

10 Focus group aînés sociaux autochtones, Paris-Léona, Novembre 2019.

11 Focus aînés sociaux autochtones, Bagohou, Novembre 2019.

aurait mis tous les moyens à disposition pour que les agents fassent le travail comme il faut. C'est pourquoi j'ai parlé tout à l'heure d'insuffisance.»¹²

Dans le cas du Mont Peko, indifféremment des communautés, certaines personnes pensent avoir été injustement expropriées de leurs plantations initialement situées dans « la réserve » pendant la mise en application du processus de déguerpissement. En effet, la délimitation du parc du Mont Peko avait été réalisée sur carte en 1968. Cependant, l'agent chargé de la pose des bornes en 1974 s'est écarté par endroits de la limite de 1968 vers l'intérieur, créant une « réserve » entre les limites de 1968 et celles de 1974 (la délimitation de 1974 est appelée Limite Goué). Pour les communautés, cet espace à la lisière du Parc est un espace que l'Etat leur aurait octroyé, tandis que pour l'Etat, la limite de 1968 prime.

« Ce n'est pas après 40 ans que l'Etat va venir dire qu'il s'est trompé dans ses limites! On nous parle de limite de 1968¹³ qui est aérienne dont on n'avait jamais entendu parler. C'est que l'Etat même a des problèmes... »¹⁴

Cette situation amène les populations à marquer leur désaccord sur la façon de procéder de l'Etat qui les aurait injustement fait sortir de leurs plantations, alors qu'ils n'étaient pas visés par l'opération de déguerpissement.

« Les militaires là, nous ont dit de sortir pour ne pas que quand, ils vont chasser les gens qui sont dans le Parc, ils vont venir se cacher chez nous. C'est là nous est sorti. Maintenant, derrière nous, ils ont cassé nos maisons, ils ont brûlé, et puis les gens de OIPR disent que tout est Parc, faut pas on va retourner là-bas. Alors que c'est réserve, depuis plus de 20 ans, je suis là-bas... »¹⁵

Le mode opératoire du processus de préservation semble ainsi avoir contribué à affaiblir la collaboration entre l'Etat et les populations. Ces ressentiments nourris par les communautés se transforment progressivement en une crise de confiance, contribuant au rejet des actions de développement menées par l'Etat.

Aussi, moins le processus de préservation aboutit et est en capacité de démontrer son impartialité, plus le ressentiment des parties prenantes converge autour de la figure de l'Etat. L'incomplétude du processus devient alors un élément structurant d'une crise de confiance non seulement verticale mais aussi horizontale.

12 Sous-Préfet de Guiglo, Atelier de restitution des consultations, 3 Décembre 2020.

13 Le décret n° 68-79 du 09/02/1968 porte création du parc national du Mont Péko. Or les populations disent ne pas avoir connaissance de ce décret. Mais, elles disent reconnaître la limite 74, faite en 1974 par un exploitant forestier qui aurait été envoyé par l'Etat. Cependant, Sauf qu'il semble qu'aucun document administratif ne mentionne ce tracé de 1974 qui est reconnu par les populations.

14 Focus group aînés sociaux autochtones, Bagohouo, Octobre 2019.

15 Entretien individuel, ancien chef du campement Albertkro situé dans la réserve.

III- Des sentiments d'inégalité et d'injustice au cœur d'une rupture de confiance intercommunautaire

Les différentes interruptions de l'opération de préservation constituent un facteur de fragilité et de vulnérabilité du tissu social. L'inconstance des opérations de déguerpissement donne en effet le sentiment à certaines communautés de ne pas être traitées selon les mêmes conditions que leurs voisins, et ce sentiment d'injustice fait naître des ressentiments intercommunautaires.

«Tu ne peux pas tenir une cuvette de riz dans les mains et regarder les gens tout manger. (...) On tient

unealebasse remplie de richesse et on n'en bénéficie pas (...). Nous, on a la forêt et les autres viennent s'enrichir »¹⁶

Le fait que certaines actions de l'Etat n'arrivent pas à leur terme ou donnent le sentiment de ne pas être équitables dans leur mise en œuvre fragilise ainsi l'équilibre social et favorise une recomposition des rapports sociaux au sein et entre les groupes autochtones¹⁷, allochtones¹⁸ et allogènes.¹⁹

Difficile cohabitation entre les ex-infiltrés et les autres communautés riveraines du Mont Peko

Dans le cas du Mont Peko, les ex-infiltrés sont des populations majoritairement Burkinabè ayant infiltré le parc au lendemain de la rébellion armée de 2002. Les ressentiments à l'endroit des ex-infiltrés semblent multiples au sein de la communauté autochtone. Ils sont accusés de s'être vantés auprès des populations riveraines lorsqu'ils profitaient des retombées financières de l'exploitation cacaoyère au sein du parc, ce qui dénote un manque de liens sociaux forts avec la communauté autochtone. Cette dernière les accuse en outre d'être la cause principale du déguerpissement de tous les occupants de la

« réserve ».

« ...Si Alassane (Ouattara) même n'a rien fait pour nous, ce qu'il a fait là, c'est beaucoup. Il a fait sortir les gens (ex-infiltrés) de classée là, ah, il a bien fait. On est contents. Ils (ex-infiltrés) nous fatiguaient trop... »²⁰

« C'est à cause d'eux (ex-infiltrés) qu'on a chassé tout le monde dans la réserve, sinon, y a longtemps, nous on travaille dans réserve là »²¹

Ressentiments entre primo arrivants et ex-infiltrés Burkinabés près du Parc du Mont Peko

Les primo-arrivants sont des non-autochtones qui vivent dans des localités depuis longtemps, certains étant arrivés avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, et qui ont tissé de solides liens sociaux avec les populations autochtones. Bien qu'ils partagent la même nationalité, les rapports entre primo arrivants et ex-infiltrés sont distendus. Pour les primo

arrivants, leur déguerpissement de la « réserve », au même titre que les autochtones sont du fait des ex-infiltrés. De plus, par association à leurs compatriotes, ils font l'objet de stigmatisation et de ressentiments de la part des autochtones, avec lesquels ils entretenaient jusqu'ici de forts liens sociaux.

16 Focus group aînés sociaux autochtones, Paris Leona, Novembre 2019.

17 Populations originaires de la région. Les autochtones utilisent parfois la forêt pour récolter du bois ou cueillir des plantes mais ne cultivent généralement pas à l'intérieur. Cependant, ils installent parfois des populations allochtones et allogènes qui y cultivent des parcelles en échanges de rémunération et/ou de respect social.

18 Populations ivoiriennes n'étant pas originaires de la région.

19 Populations non-ivoiriennes.

20 Focus group communauté Baoulé, Nidrou, Octobre 2019.

21 Focus group communauté CEDEAO, Bagohouo, Octobre 2019.

« Entre eux (infiltrés) et nous là, c'est devenu chien et chat. Les dents sont dehors, mais ce qui est dans le cœur reste. Ce qui est déjà fait est fait. »²²

« Le sorcier oublie toujours, mais les parents de la victime n'oublent jamais. C'est à cause d'eux, on souffre aujourd'hui »²³

« Y a pas de différence, si tu as problème, tu vas à la police ou dans un autre coin, on dit Burkinabés, c'est Burkinabés. C'est vous qui avez gâté notre forêt »²⁴

Méfiance entre communautés riveraines et communautés non autochtones résidentes de la forêt classée du Goin Débé

Les rapports entre communautés riveraines et communautés non-autochtones infiltrées de la forêt classée du Goin Débé sont complexes. La crise intercommunautaire de septembre 2017²⁵ et la dégradation rapide de la forêt classée par les allogènes Burkinabès infiltrés disposant de main d'œuvre ont détérioré davantage la cohabitation entre les communautés. Selon les communautés autochtones, les communautés non-autochtones bénéficieraient du soutien et de la protection de l'Etat. Cette perception tend à exacerber le sentiment d'injustice à leur endroit.

«L'Etat a protégé les Baoulé mais a chassé les Guéré.»²⁶

« Depuis longtemps les gens sont dans forêt classée là, l'Etat n'a pas parlé de déguerpissement. Mais dès que nous Guérés, on a mis pied là-bas, on dit oh la forêt est gâtée, sortez. Alors que nous tous, on sait qui a commencé. C'est pour nous Guérés là on voit, c'est ça qui est problème. »²⁷

L'inconstance du processus de préservation participe donc à créer des conflits entre communautés autochtones, allochtones et allogènes. Le sentiment des communautés de ne pas faire l'objet d'un traitement égal de la part de l'Etat et de ses relais favorise la cristallisation de ressentiments entre communautés, ouvrant la voie à des conflits intercommunautaires.

22 Focus group communauté CEDEAO, Nidrou, Octobre 2019.

23 Focus group communauté CEDEAO, Nidrou, Octobre 2019.

24 Focus group communauté CEDEAO, Nidrou, Octobre 2019.

25 Le conflit a débuté entre autochtones Guérés et non autochtones Baoulés, puis Burkinabés dans la forêt classée du Goin Débé et s'est étendue à de nombreux villages de la région du Cavally. Elle a provoqué une psychose au sein des villages riverains à cause des nombreux affrontements, les tueries et le nombre croissant de déplacés provenant autant de la forêt classée que des villages riverains et autres villages de la région.

26 Focus group aînés sociaux autochtones, Troya 1, Novembre 2019; dans ce contexte, les Guérés sont les autochtones et les Baoulés les allogènes.

27 Focus group jeunesse autochtone, Troya 1, Novembre 2019.

Conclusion

Les tensions émergeant de la mise en œuvre de la politique publique actuelle de préservation du parc national du Mont Péko (Guémon) et de la forêt classée de Goin Débé (Cavally) résultent en grande partie de l'écart perçu entre le discours de l'Etat, les actions observées sur le terrain et les attentes des populations. Cet écart, vécu comme porteur d'inégalités de traitement, conduit à la détérioration de la confiance entre Etat et communautés d'une part, et entre communautés autochtones, allochtones et allogènes d'autre part. Face à ce défi, une reprise du dialogue entre communautés, agents de la préservation, autorités et acteurs privés est nécessaire pour générer une compréhension commune des objectifs et modalités du processus de préservation, et identifier des solutions pour rendre son application plus cohésive, inclusive et transparente.



Pistes d'action pour des processus de préservation plus apaisés et effectifs

1

Favoriser une compréhension partagée des objectifs et du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la politique de la préservation entre la population, les agents techniques et les autorités locales.

Actions clés :

- Renforcer les **capacités des agents techniques à utiliser une méthodologie inclusive axée sur le dialogue** pour la sensibilisation des populations, afin de mieux identifier, comprendre et répondre à leurs attentes.
- Faciliter des **séances de dialogue** entre les agences, chefs coutumiers, cadres et membres des communautés autour des objectifs de la politique de préservation et de ses implications sur les dynamiques socioéconomiques des localités ciblées.
- **Vulgariser le contenu diffusé sur le code forestier de 2019 et la loi sur les aires protégées de 2002** pour les rendre plus accessibles aux populations ciblées par la politique de préservation.
- Mettre au centre de la sensibilisation **l'intérêt (économique notamment)** des populations riveraines et infiltrées à préserver les forêts classées et les aires protégées.

Acteurs concernés :

Agences techniques (OIPR et SODEFOR) ; Sous-préfets ; ONG locales axées sur la préservation et la cohésion sociale ; Leaders communautaires ; Médias ; Autorités politiques et traditionnelles locales.

2

Créer ou renforcer des espaces et mécanismes de dialogue inclusif et de collaboration entre les agents techniques, les autorités et les communautés pour favoriser l'application du processus de préservation et prévenir les conflits.

Actions clés :

- Créer des **cadres de collaboration** pour faciliter un dialogue inclusif et continu entre les agents techniques, autorités politiques, chefs traditionnels, représentants de la société civile, représentants de comités citoyens existants (Comités de Gestion Locale, Comités Paysans-Forêt) et membres des communautés visées par les processus de préservation.
- Tout au long des processus de préservation, faciliter un dialogue inclusif pour définir conjointement des **plans d'application** de la politique de préservation au niveau local, qui intègrent les préoccupations et propositions des communautés visées.
- **Former les populations riveraines à la préservation des aires protégées et forêts classées** pour qu'elles conduisent elles-mêmes, en coopération avec les structures techniques, les actions de reboisement, de protection, d'entretien et de surveillance des espaces.
- Augmenter les effectifs des structures techniques pour permettre des **visites fréquentes de terrain** par les agents des parcs nationaux et forêts, pour faciliter la mise en œuvre des plans d'application et maintenir un dialogue apaisé avec les populations.
- Mener une revue participative des **mécanismes existants de signalement et contrôle des abus** pouvant être commis par des agents techniques pour renforcer leur portée et leur efficacité à limiter ces pratiques.

Acteurs concernés :

Agences techniques (OIPR et SODEFOR) ; Sous-préfets ; ONG locales axées sur la préservation et la cohésion sociale ; Leaders communautaires ; Autorités politiques et traditionnelles locales.

3

Renforcer les mécanismes de communication et de coordination entre les autorités politiques et les agences techniques en charge du processus de préservation pour assurer la cohérence de l'action publique vis-à-vis des populations.

Actions clés :

- Créer un cadre et des canaux de **communication** entre la **Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)** et les **structures techniques** pour permettre une plus grande coordination entre leurs actions au niveau national et sur le terrain.
- **Coordonner les actions** liées aux processus de préservation (déguerpissement, sensibilisation, actions de reboisement...) avec les sous-préfets pour assurer la bonne cohérence de l'action de l'Etat vis-à-vis de la population.
- **Communiquer clairement, de manière transparente et continue** sur la **stratégie locale de réhabilitation** de l'espace protégé, afin de favoriser la compréhension et l'adhésion des populations.

Acteurs concernés :

Agences techniques (OIPR ,SODEFOR, AFOR) ; Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) ; Préfets et Sous-Préfets ; Elus locaux.



4

Promouvoir une culture du cacao écologiquement et socialement durable, compatible avec les objectifs de préservation des forêts et promouvant la cohésion sociale et économique entre communautés.

Actions clés :

- Coordonner le développement d'une **stratégie multisectorielle de production du cacao durable, en adéquation avec les objectifs de préservation et socialement responsable** par les ministères concernés (Eaux et Forêt, de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Economie et de l'Intérieur), les agences techniques, les acteurs privés et des représentants de la société civile.
- Favoriser le développement d'**activités économiques alternatives** à la culture de cacao, bénéfiques aux populations riveraines des parcs nationaux et forêts classées et à l'économie nationale en répondant aux attentes des planteurs et en accompagnant leur reconversion.
- Promouvoir des **activités légales d'exploitation des espaces protégés** (cueillette et vente de fruits et plantes médicinales, activités autorisées par la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts classées, etc.) et assurer la **redistribution des revenus de manière équitable** au sein des communautés. Créer avec les propriétaires de parcelles des plans d'aménagement certifiés pour gérer durablement leurs espaces.
- Créer un **système d'intéressement des riverains** dans les résultats économiques issus des activités d'opérateurs privés dans ces espaces
- Améliorer la **traçabilité** du cacao.
- Promouvoir la **certification du conseil café-cacao** pour inciter les populations à préserver les forêts.

Acteurs concernés :

Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (Ministères des Eaux et Forêt, de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Economie et de l'Intérieur); Conseil café-Cacao, ONG axées sur la préservation, le développement et la cohésion sociale; Leaders communautaires; Autorités traditionnelles et politiques locales; Union européenne; Banque Mondiale.



Interpeace Bureau Abidjan

Cité Les Lauriers 5 - Villa n.43
Carrefour Duncan, Route du Zoo
Deux Plateaux, Cocody
06 BP 2100
Abidjan 06, Côte d'Ivoire
(+225) 27 22 42 33 41
www.interpeace.org



indigo CÔTE D'IVOIRE
Initiative de Dialogue et Recherche • Action pour la Paix

Indigo Côte d'Ivoire

Cocody 2 Plateaux les Perles
Cité les Versants 2, rue du Lac
Villa N°283
22 BP 288 Abidjan 22
27 22 42 96 72
www.indigoci.org



En partenariat avec les Nations unies